**La Loi du 9 décembre 1974 : une étape capitale pour la défense de nos droits**

Depuis quelque temps, les choses semblent s’accélé- rer !



Un demi-siècle nous sépare déjà de ce tournant capital que fut pour la

défense de nos droits, l’adoption par le Parlement, de la Loi du 9 décembre 1974 reconnaissant enfin le principe de notre qualité de combattants.

Quelques mois plus tôt, un ministre en charge de notre dossier proclamait encore que... « *tant qu’il serait là, nous n’aurions pas la Carte du Combattant...*» Ministre aux convictions affirmées,

M. Duvillard assurait en effet qu’il n’y avait jamais eu de guerre en Algérie mais seulement des « opérations de police » et que par conséquent, il ne pouvait y avoir eu de combattants.

Le Titre de Reconnaissance de la Nation, inventé quelques années plus tôt, devrait largement suffire à marquer la gratitude de la Patrie envers ses soldats. Notre génération était pourtant la der- nière à subir le régime de la Conscription avec ses 28 mois de service militaire :

« *Bon pour les filles* ! » qu’ils disaient, faisant fi des souffrances et des deuils que ce conflit commençait à accumuler de manière un peu trop voyante.

Et pendant ce temps, la FNACA pous- sait toujours plus loin et plus fort, sa revendication fondamentale, appuyée par des dizaines de milliers d’adhérents nou- veaux et motivés.

La Carte du Combattant !

Leur pression auprès des parlemen- taires, sous la houlette de Wladyslas Marek, vice-président national, a été déterminante.

Nous pouvons saluer aujourd’hui la mémoire de ce dirigeant et du ministre d’alors qui reçut la consigne gouverne- mentale de « débloquer le problème » !

M. André Bord, député du Bas-Rhin, appartient à la longue lignée des respon- sables politiques qui ont été contraints d’entendre et d’écouter ce qui se disait dans les assemblées de nos comités locaux, départementaux et nos congrès... Nous n’oublierons pas que la tâche nous a été rendue plus difficile et plus longue par la faute de quelques voix discordantes affirmant qu’on pourrait se contenter d’une « carte spécifique » au lieu et place de la célèbre carte chamois.

Au moment qui approche d’éteindre les lumières et de fermer la porte, cela fait du bien de se souvenir que la FNACA a été particulièrement utile à la troisième génération du feu et de rendre hommage à tous ceux qui lui ont fait confiance !

***« L’Ancien d’Algérie »***